



communiqué

N°: 231
No.:

Le 28 novembre 1987

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES SIGNE UN
PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE SECTEUR DE L'HABITATION
AU COSTA RICA

SAN JOSE, COSTA RICA --- Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a ratifié aujourd'hui un protocole d'entente avec le gouvernement du Costa Rica dans le cadre d'un projet entre les deux pays qui vise à renforcer la mise en place de politiques de développement en matière de logement et dans les secteurs connexes au Costa Rica.

Le projet, d'une valeur d'un peu plus d'un million de dollars et dont sera responsable l'Agence canadienne de développement international (ACDI), comportera une première phase pendant laquelle on installera un réseau informatisé et on familiarisera le personnel du ministère du Logement et des Établissements humains (MLEH) à l'utilisation des nouvelles installations. Dans un deuxième temps, ces employés suivront une formation pratique sur les techniques les plus récentes de conception et d'analyse des politiques assistées par ordinateur. Le Canada fournira l'équipement et les services de consultation.

Le projet permettra au MLEH d'accroître les capacités techniques de son personnel et d'améliorer le processus de la collecte et de l'analyse des données.

Le MLEH est chargé de la coordination des activités des organismes publics et privés engagés dans l'habitation au Costa Rica. Il joue aussi un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques et dans l'allocation des ressources. C'est pourquoi cet organisme a besoin de systèmes centralisés d'information pour fonctionner de façon plus efficace.

.../2

Le gouvernement du Costa Rica accorde la priorité à l'accroissement du nombre de logements destinés aux populations rurales les plus démunies. On estime à 143,000 le nombre de familles mal logées dans ce pays, dont la population atteint plus de 2.4 millions d'habitants.

M. Clark a mentionné que "le Canada n'en est pas à ses premières armes dans le secteur de l'habitation au Costa Rica puisque depuis 1986 un fonds de contrepartie canadien a permis au gouvernement de ce pays de financer la construction de 1,974 maisons". Grâce à ce fonds, on s'attend à fournir un logement à plus de 6,000 familles vivant en milieu rural au cours des prochaines années.

Depuis 1982, les projets financés dans le cadre du programme bilatéral canadien comprennent trois lignes de crédit, un fonds pour des bourses et un projet d'assistance technique aux réfugiés. Deux de ces projets, la troisième ligne de crédit et le fonds pour des bourses, sont en vigueur. Grâce à ces lignes de crédit, on a fourni des fonds en devises costariciennes (fonds de contrepartie) qui servent à la construction de ces habitations en milieu rural.